

Intervention d'Albert LAPEYRE
Conseiller Communautaire MPM
Conseiller du 3^{ème} secteur de Marseille
Groupe UPAC

Séance Publique du 28 Juin 2010

Sur le rapport 57,
AGER 015-28/06/10 CC

Approbation du principe de conventionnement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui concerne l'approbation du principe de conventionnement avec l'Ademe pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets au sein de la communauté urbaine.

L'Etat a confié à l'Ademe une mission d'opérateur public qui apporte un soutien technique et financier aux collectivités locales qui mettront en œuvre des programmes locaux de prévention des déchets.

Il est bon de savoir que sur le plan national, l'enveloppe budgétaire allouée à l'Ademe et consacrée à l'opération d'aide aux collectivités passera de 55 M d'euros en 2008 à 259 M d'euros en 2011.

Le programme concernant notre collectivité ne fait que reprendre et surtout vise à mettre en œuvre les engagements du Grenelle de l'environnement mis en place par le gouvernement.

Ce programme local qui est la déclinaison du plan d'action gouvernemental pour améliorer la gestion des déchets a été inspiré du rapport qui vous a été remis Monsieur le Président par la commission « réduction des déchets à la source- tri sélectif ». Cette commission, présidée par Monsieur Jean Viard et composée de membres représentant les différents groupes politiques de notre assemblée ainsi que des personnalités qualifiées, a bien travaillé.

La commission a défini deux axes stratégiques majeurs qui sont repris dans le plan local des déchets négocié avec l'Ademe.

- le premier consiste à réduire de 7% par habitant la production des déchets ménagers et assimilés sur 5 ans.

Pour bien avoir conscience de l'importance et de l'ampleur de la tâche qui nous attend pour atteindre cet objectif ambitieux, je vous rappelle que la production des déchets sur notre territoire n'a diminué que de 0,12% pour la période 2008-2009.

- Le second vise à augmenter le recyclage matière et organique en pratiquant le tri sélectif pour atteindre une valorisation de 35% en 2012 puis de 45% en 2015 des déchets.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la sensibilisation, l'information, la communication, la prise de conscience doivent être mis en évidence auprès de la population de notre territoire.

Mais cela ne suffira pas, il faut aussi accompagner, motiver et inciter nos concitoyens à adopter des comportements plus vertueux en matière de réduction des déchets à la source et en matière de tri sélectif.

Il ne faut surtout pas les décourager et les éloigner de la pratique du tri sélectif qui est le fer de lance de notre nouveau rapport à l'environnement.

Non seulement la collecte sélective se rapporte directement à la question du traitement des déchets et de leur avenir, mais elle influence indirectement notre conception de la propreté.

Malheureusement et au vu du rapport annuel de 2009 sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, force est de constater que les moyens mis à la disposition de nos concitoyens ne répondent pas à leur volonté de participer activement à la gestion des déchets ménagers.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et il est important de les communiquer pour illustrer mes propos.

- En matière de collecte en porte à porte, notre collectivité a collecté en 2009, 12 249 tonnes de déchets et en 2008, 12 953 tonnes, soit une diminution de plus de 5 %.

- En matière de collecte sélective par les colonnes d'apport volontaire, MPM est équipée au total de 4 161 colonnes et ces équipements indispensables au bon tri ne progressent que très légèrement.

- Les chiffres sont encore plus mauvais lorsqu'on aborde la collecte des emballages ou du papier en points d'apports volontaires. On constate des diminutions de tonnes collectées de 28% pour les emballages et de 8 % pour le papier.

Pourtant avec la collecte sélective, c'est la qualité de vie du quotidien des habitants qui est privilégiée, c'est notre environnement qui est préservé et ce sont les exigences de santé publique qui sont respectées.

Lors de la séance plénière du 19 février 2009, je vous demandais à l'époque si vous étiez décidés à augmenter de façon significative les colonnes d'apport volontaire sur notre territoire et quels moyens vous souhaitiez consacrer au développement de la collecte en porte à porte qui récupère une sélection de produits recyclables au premier rang desquels les emballages.

A ces questions concrètes nous n'avons pas eu de réponses et permettez moi donc Monsieur le Président, de renouveler les mêmes questions concernant le programme local de prévention des déchets négocié avec l'Ademe.

Vous le savez, Monsieur le Président, ce programme local induira un besoin en

financement conséquent de la part de la collectivité car nous avons une obligation de résultat vis à vis de l'Ademe pour obtenir leur soutien de 800 000 € par an et que si nous n'atteignons pas les objectifs fixés dans le programme nous ne bénéficierons pas de ce soutien financier.

Dès lors, Monsieur le Président, quels seront les moyens budgétaires que vous comptez mettre en œuvre et notamment en matière de collecte sélective pour atteindre les objectifs fixés par l'Ademe?

Notre groupe soutiendra toutes initiatives qui permettra à notre collectivité de mener une politique de gestion des déchets modernisé et qui s'appuie sur :

- la réduction du volume des déchets
- le développement du tri sélectif, du recyclage et de la valorisation
- le respect de l'environnement et de la santé

Et c'est dans cet esprit et en attendant des réponses à nos différentes questions que notre groupe votera le rapport présenté.

Je vous remercie,